

L'INFORMATION MUNICIPALE

VOLUME 34 N° 1

FÉVRIER 2020

LE NOUVEAU BULLETIN FÊTE SES 1 AN

Nous prenons quelques instants, en ce début d'année, pour souligner le premier anniversaire du nouveau visuel de « L'Information municipale », ainsi que de notre tout premier Café-rencontre. Le bulletin se veut un outil incontournable pour notre Ville, et nous espérons qu'il soit à la hauteur de vos attentes. Vous trouverez en le feuilletant, un retour sur notre 6^e édition de la Féerie des lumières, ainsi que tout autre sujet d'actualité et de loisirs vous concernant.

SOMMAIRE

- 2. LE CONSEIL EN BREF
- 3. MOT DU MAIRE | PRO-MAIRE
- 4. MOT DU CONSEILLER | MADA
- 5. VIE MUNICIPALE
- 10. NOTRE COMMUNAUTÉ
- 13. LOISIRS
- 16. RÈGLEMENTS
- 18. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



VILLE DE
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

www.vjs.ca
[@villesaintjosephdesorel](https://www.facebook.com/villesaintjosephdesorel)

CONSEILLERS



Serge Baron
450 742-5818



Jean-Guy Cournoyer
450 743-8779



Mélanie Gladu
450 746-7450



Michel Latour
450 746-8965



Jacques Renaud
450 743-7803



Ginette Richard
450 742-0660

LE CONSEIL EN BREF

COMMISSION PERMANENTE DU 4 NOVEMBRE 2019

CP-19-243. Honneur au Directeur général: Le Conseil municipal souligne les 25 ans de service du Directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, pour son travail exemplaire, son intégrité et pour toutes les heures où il a œuvré à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

CP-19-244. Remplacement des arbres – rue Montcalm et autres: La Commission recommande que les arbres abattus sur la rue Montcalm soit remplacés au printemps 2020 et que les essences d'arbres soient choisies avec les recommandations d'un arboriculteur

CP-19-246. Aménagement de terrains de Pickleball avec aire de stationnement et planage de la voie d'accès au hall d'entrée de l'aréna: La Commission recommande que le contrat d'appel d'offres public soit octroyé, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Danis Construction Inc., au montant de 382 691,88 \$ (taxes incluses), le tout tel que soumis et que cette dépense soit financé à même le budget courant et le surplus accumulé.

CP-19-253. Parc de la Pointe-aux-Pins – Réhabilitation de la berge et de la rampe de mise à l'eau – Signature de l'entente et demande de prolongation: La Commission recommande que le Conseil municipal autorise la demande de report de la date de fin du projet de « Réfection et un prolongement de sa descente de mise à l'eau au parc de la Pointe-aux-Pins » du 15 novembre 2019 au 31 mars 2020. De plus, le Conseil autorise le Directeur général à signer l'entente d'aide financière entre la Ville et le Ministère des Forêts, Faune et Parcs (MFFP).

COMMISSION PERMANENTE DU 18 NOVEMBRE 2019

CP-19-259. Entrepôt rue Laval – Système de ventilation: La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat à Philémon Courchesne Industries Inc. pour l'installation d'un système de détection de gaz CO

complet avec entrée d'air frais et ventilateur d'évacuation à l'entrepôt de la rue Laval au montant de 11 547,00 \$ (plus les taxes)

CP-19-260. Engagement Employé Temporaire – Travaux publics: La Commission recommande l'embauche de M. Pierre René comme employé temporaire au Service des Travaux publics.

COMMISSION PERMANENTE DU 25 NOVEMBRE 2019

CP-19-268. Étude du budget 2020: La Commission recommande que le budget préliminaire 2020, soit accepté tel que préparé par le Directeur général.

COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2019

CP-19-270. MRC de Pierre-De Saurel – Élections - Félicitations: La Commission recommande d'adresser des félicitations au Maire, M. Vincent Deguise, pour sa récente élection à titre de préfet-suppléant ainsi qu'au Maire de Saint-Robert, M. Gilles Salvas, pour son élection à titre de préfet de la MRC de Pierre-De Saurel.

CP-19-271. Parc de la Pointe-aux-Pins – Réhabilitation de la berge et réfection de la rampe de mise à l'eau – Octroi du contrat: La Commission recommande que le contrat d'appel d'offres public no. VSJS-20191202 pour la réfection de la rampe de mise à l'eau et la réhabilitation de la berge au parc de la Pointe-aux-Pins soit octroyé, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Bellemare, au montant de 407 121,30 \$ (taxes incluses).

CP-19-282. Centre animalier Pierre-De Saurel – Renouvellement – Adhésion 2020: La Commission recommande que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel adhère, pour l'année 2020, à l'offre de service déposée par le Centre animalier Pierre-De Saurel.

CP-19-284. Hommage – Simone Bergeron: La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel adresse ses meilleurs vœux à Mme Simone Bergeron pour son 105^e anniversaire de naissance.

MOT DU MAIRE

Chers citoyens, chères citoyennes,

Je veux tout d'abord vous souhaiter une très bonne année 2020. Que la santé soit au rendez-vous et que vos aspirations se réalisent! Déjà un an que vous recevez la nouvelle version de « L'Information municipale ». Nous sommes toujours très fiers de sa réalisation et nous espérons que ce bulletin rempli de sujets importants, soit à la hauteur de vos attentes. Il se veut un outil de communication incontournable pour la Ville.

À pareille date l'année dernière, nous avons aussi débuté des rencontres citoyennes, en lien avec la sortie de la plus récente édition de notre bulletin municipal. Le Café-rencontre du Conseil s'est tenu à trois reprises au cours de l'année 2019. Ces rencontres sont des moments privilégiés pour discuter avec les membres du Conseil de sujets qui vous tiennent à cœur. Plusieurs citoyens se sont déplacés lors des trois dimanches et nous tenons à les remercier. Le prochain Café-rencontre sera le **23 février 2020, à 10h00**, dans la petite salle de l'Hôtel de Ville.

J'aimerais terminer sur un sujet fort important : l'évaluation municipale. Un nouveau rôle d'évaluation a été déposé à la fin de l'année 2019, et sera en vigueur pour les années 2020-2021-2022. L'évaluation municipale est un processus indépendant, fait par des évaluateurs agréés, et doit répondre des articles de la Loi sur la Fiscalité municipale.

Une personne qui souhaiterait contester l'exactitude de son évaluation peut le faire suivant un processus déjà mis en place. Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec le Service de la taxation de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Une demande de révision doit être déposée au plus tard, le 30 avril 2020.


A blue ink signature of the name "Vincent Deguisse".

Vincent Deguisse, Maire
450 780-8744



PRO-MAIRE | DU 16 MARS AU 6 JUILLET 2020

SERGE BARON

Monsieur Baron a été élu conseiller pour la deuxième fois en juin 2001. Il est membre des comités suivants : Comité Consultatif Environnemental, Comité consultatif d'urbanisme (CCU), Comité de la Fête des Bénévoles, Comité des Finances, Comité de la Politique Familiale Locale et MADA et Comité de Protection Civile Municipale.

JEAN-GUY COURNOYER, PRO-MAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019 AU 16 MARS 2020

MOT DU CONSEILLER

Bonjour à tous!

J'aimerais vous inviter aux prochaines activités, qui auront lieu sur notre territoire dans les semaines et les mois à venir. Le 23 février prochain, nous aurons notre 4^e Café-rencontre avec le Conseil municipal, à compter de 10h00. C'est le 8 mars 2020, que se tiendra les rendez-vous cardio Pierre-De Saurel, activité hivernale dirigée avec l'équipe du Cégep de Sorel-Tracy, au parc Olivier Gravel, de 14h00 à 15h00.

Le 16 mai, nous aurons notre fête horticole annuelle, qui se déroulera au Centre Récréatif Aussant. Les 6 et 24 juin, les activités de la Fête des Voisins et de la Fête Nationale auront respectivement lieu au parc de la Pointe-aux-Pins et au parc Charlemagne-Péloquin. Les festivités de la Fête Nationale se termineront par notre traditionnel souper de fèves au lard, au Centre Récréatif Aussant.

Pour une toute première année, le Marché du Vieux-Sorel occupera notre territoire, les 4 et 11 juillet 2020 et n'oubliions surtout pas la Grande marche du Grand défi Pierre Lavoie, en octobre prochain, qui a attiré près de 600 marcheurs dans nos rues, lors de l'édition 2019.

Au plaisir de vous rencontrer lors de nos activités.

Mélanie Gladu, conseillère



MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS ET DES FAMILLES



Venez échanger, déguster, découvrir de nouvelles saveurs du monde et faites valoir vos talents culinaires auprès des autres participants.

Inscrivez-vous maintenant à notre souper interculturel et vivez une expérience mémorable!

Détails et inscriptions sur Facebook (Local aux familles) ou par téléphone au 450-743-0359 et demandez Kim Racicot ou Josiane Lapierre.

Matière grise, émission de télévision, de type magazine de services, destinée aux personnes de 55 ans et plus et leur famille afin de faire connaître et rayonner les services, les projets, les activités et les initiatives destinés aux aînés et offerts dans la région.

Chaque mardi à 20h00, un nouvel épisode de la saison 2 est disponible sur MAtv Sorel-Tracy (chaîne 609 de Vidéotron). L'émission passe en reprise près d'une quinzaine de fois pendant la semaine.

Développé par la MRC de Pierre-de Saurel et de la Table de concertation des aînés Pierre-De Saurel.



Le programme PAIR maintenant offert dans toute la MRC de Pierre-De Saurel. PAIR est un service **gratuit** de prévention et de sécurité à domicile.

« Un appel quotidien procure un sentiment de sécurité! »

Inscription ou information:
450 780-5600, poste 5200 | mrcpierredesaurel.com
Bureaux de la MRC ou municipaux



LA GRANDE MARCHE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

Le 20 octobre 2019 se tenait la deuxième édition de la Grande marche encouragée par le Grand défi Pierre Lavoie, afin de promouvoir les saines habitudes de vie. Ce sont près de 600 marcheurs qui ont parcouru les rues, les parcs et les espaces publics de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour un total d'environ 5 kilomètres. Nous avons pu compter sur la participation de Rio Tinto Fer et Titane, à titre de partenaire principal, de Terminal Maritime Sorel-Tracy, à la distribution des collations, ainsi que Énergie Cardio, qui ont pu faire bénéficier les marcheurs d'une séance d'échauffement avant le départ prévu pour 10h00.



LA REMISE DES PROFITS DE LA 13^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF

La 13^e édition du Tournoi de golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a eu lieu le vendredi 6 septembre 2019, au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes » sous la présidence d'honneur de M. Jeannot Mercier, directeur général chez QSL – Terminal Maritime Sorel-Tracy, et a générée des profits de 11 758,55 \$. À la suite de cette édition, la remise officielle des profits s'est tenue le 23 octobre 2019.

Les profits généraux du tournoi ont été séparés, à part égale, entre la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et son Club Lions.

La Ville de Saint-Joseph a remis sa part des profits à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées. Quant à son Club Lions, il remettra sa part des profits à la marche pour le cancer « Relais pour la Vie », la Fondation Hôtel-Dieu, ainsi qu'à la Maison Halte-Soleil.

La 14^e édition se tiendra le vendredi 11 septembre 2020, au Club de Golf Sorel-Tracy « Les Dunes »



VIE MUNICIPALE (SUITE)



Un igloo a été installé au cœur du parc Olivar Gravel. Les visiteurs pouvaient, pour une deuxième année consécutive, profiter de toute sorte de produits offerts par des artisans et marchands (Les Jardins Davian, La Boîte à bijoux, Annie Tremblay (artisane), Chic Macaron et la Ferme de l'Étang), en partenariat avec le Marché urbain Pierre-De Saurel. Quelques membres de l'A.F.E.A.S. de Saint-Joseph-de-Sorel étaient aussi présents.

La 6^e édition de la Féerie des lumières de Saint-Joseph-de-Sorel s'est tenue les 10, 11 et 12 janvier 2020. Malgré la température qui n'était pas de notre côté, les organisateurs (les Événements Festifs) sont, tout de même, contents de cette édition, et travaillent déjà sur la prochaine édition, prévue en janvier 2021.



La soirée s'est terminée à l'intérieur de l'igloo gonflable le plus grand au Québec, soit l'igloo des Fées – Aciers Régifab, à l'arrière de l'École Martel, avec DJ Champion. Le spectacle a rassemblé près de 200 personnes, venant de la région et de l'extérieur.

En plus du marché féerique des artisans, les gens pouvaient profiter de la nouvelle patinoire spécialement érigée pour l'événement au parc Olivar Gravel, ainsi que des promenades en carrioles, au travers de la Ville. C'est sans oublier le foyer, qui était à votre disposition pour vous réchauffer.



VIE MUNICIPALE (SUITE)



Pour débuter la deuxième soirée de la Féerie des lumières, un groupe de rock-a-billy, du nom de Hellbound Hepcats, s'est produit dans la salle Olivar Gravel, au deuxième étage de l'Hôtel de Ville, de 20h00 à 21h30, laissant, par la suite, place à DJ Le Barbu.

Quelques artisans ont bravé la mauvaise température pour une deuxième journée du marché féerique. Dû à la pluie, ceux-ci ont été déplacés dans la salle Olivar Gravel, au deuxième étage de l'Hôtel de Ville.



L'aventure s'est terminée autour du traditionnel brunch de la Féerie des lumières. Plus de cent personnes ont bravés les mauvaises conditions météorologiques pour venir discuter et savourer le délicieux repas servi par l'équipe de Buffet Michel.

La soirée s'est terminée avec DJ Le Barbu, dans le cadre de la soirée Électro, toujours dans la salle Olivar Gravel, au deuxième étage de l'Hôtel de Ville.



**NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS L'AN PROCHAIN, LES 8, 9 ET 10 JANVIER 2021
POUR LE 7^E ÉDITION DE LA FÉERIE DES LUMIÈRES!**

VIE MUNICIPALE (SUITE)

VENTE DE GARAGE - SANS FRAIS ET SANS PERMIS



Pour 2020, les ventes de garage sont autorisées sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel selon les modalités suivantes :

Toute personne est autorisée à tenir une vente de garage aux dates suivantes :

- Les 23 et 24 mai 2020;
- Les 30 et 31 mai 2020;
- Les 6 et 7 juin 2020;
- Et les 8 et 9 août 2020.

Il n'est pas nécessaire de posséder un permis pour tenir une vente de garage.

Aucun affichage faisant la promotion de la vente de garage n'est autorisé à quelque endroit que ce soit avant ou pendant la vente. Cette vente est permise uniquement sur un terrain où se trouve un bâtiment résidentiel ou mixte (commerce et résidence) et doit se dérouler entre 8h00 et 20h00.

COURS DE PREMIERS SOINS



Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défrayera 100 % du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec Mme Sophie Dufresne (Fondation des maladies du cœur) au 450 881-1322.



SALLE OLIVAR GRAVEL (GRANDE SALLE)

- Du 7 janvier au 15 décembre : 400 \$ et une (1) seule location autorisée du vendredi au dimanche.
- Du 16 décembre au 6 janvier : 500 \$
- Location à l'heure — Activité spécifique (cours de groupe) : 30 \$/heure

Les taxes sont incluses dans les prix.

RESTRICTIONS : Les salles numéro 1 et numéro 2 ne peuvent être louées simultanément par deux locataires différents.

RAMPE DE MISE À L'EAU DE LA POINTE-AUX-PINS

Pour 2020, il n'y a aucun coût pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc de la Pointe-aux-Pins. Cependant, l'achat d'une passe pour le stationnement est obligatoire, tout comme la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Le coût de la passe pour le stationnement est fixé à 25 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et à 100 \$ pour les non-résidents.

Un maximum de 50 passes sera émis au Parc de la Pointe-aux-Pins. La passe est obligatoire à compter du 1^{er} juin 2020.

L'enregistrement du véhicule (papier vert) ainsi qu'une preuve de résidence pour les résidents de Sorel-Tracy sont obligatoires pour l'émission de la passe.

COURS SAUVETEUR PISCINE

Étudiant(es),

Veuillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy, soit : médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national. Ils sont absolument NÉCESSAIRES pour travailler en piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants résidents, sur présentation d'une pièce justificative, 100 % du coût du cours, une fois ce dernier réussi, et seulement 50 % dans le cas où ce dernier serait échoué.

Veuillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.

N. B. Vérifiez si votre carte de sauveteur est expirée.

SALLE NUMÉRO 2 (PETITE SALLE)

- Du 7 janvier au 15 décembre : 200 \$ et une (1) seule location autorisée du vendredi au dimanche.
- Du 16 décembre au 6 janvier : 250 \$
- Location à l'heure — Activité spécifique (cours de groupe) : 20 \$/heure

Les taxes sont incluses dans les prix.

VIE MUNICIPALE (SUITE)

|  taxibus VILLE DE SOREL-TRACY Ville de Saint-Joseph-de-Sorel   Sainte-Anne-de-Sorel | | GRILLE TARIFAIRES 2020 | | | |
|---|-------|------------------------|---------|-----------------|-----------|
| | | BILLETS UNITAIRES | | CARTE MENSUELLE | |
| | | QUANTITÉ | | | |
| | | 1 à 9 | 10 à 24 | 25 et plus | Chaque |
| TARIF ORDINAIRE | | 5,25 \$ | 5,00 \$ | 4,50 \$ | 102,50 \$ |
| TARIF RÉDUIT | | 3,50 \$ | 3,35 \$ | 3,00 \$ | 67,25 \$ |
| PÉNALITÉS | | 5,00 \$ | | | |
| LUNDI AU MERCRIDI | | | | | |
| *6h00 | *6h20 | 7h20 | 8h00 | 8h25 | 9h20 |
| 10h20 | 11h20 | 12h20 | 13h00 | 14h00 | 15h10 |
| 16h10 | 16h40 | 17h15 | 18h10 | 19h20 | 20h05 |
| JEUDI ET VENDREDI | | | | | |
| *6h00 | *6h20 | 7h20 | 8h00 | 8h25 | 9h20 |
| 10h20 | 11h20 | 12h20 | 13h00 | 14h00 | 15h10 |
| 16h10 | 16h40 | 17h15 | 18h10 | 19h20 | 20h05 |
| SAMEDI ET DIMANCHE | | | | | |
| *7h30 | *8h30 | 10h30 | 12h00 | 14h00 | 16h00 |
| 17h10 | | | | | |

* Note : les deux (2) premiers départs du matin, du lundi au dimanche, doivent être réservés la veille.

L'ARDOISE, GROUPE POPULAIRE EN ALPHABÉTISATION

Nous offrons des ateliers d'alphabétisation populaire et des activités éducatives aux personnes peu alphabétisées ou ayant des difficultés en lecture et écriture afin de briser l'isolement, d'accroître leur autonomie et de les aider dans la vie quotidienne face à l'écrit et aux nouvelles technologies.

Adresse : 103, boulevard Fiset à Sorel-Tracy
Courriel : info@lardoisealphabetisationpopulaire.org
Téléphone : 450 780-1016



L'ARDOISE
 GROUPE POPULAIRE EN
 ALPHABÉTISATION

Le Phare des aînés

Vous aimeriez vous impliquer ou désirez plus de renseignements?
450 881-7017
lepharedesaines@hotmail.com

Notre mission

Le Phare des aînés vise le développement d'une culture de vigilance citoyenne dans tous les secteurs de la communauté de la MRC de Pierre-De Saurel. Des citoyens Phares sont formés à reconnaître les signes précurseurs de vulnérabilité chez l'aîné, à établir le contact avec celui-ci et à le référer, au besoin. Ainsi, avec son consentement, la personne référée au Phare des aînés sera contactée par un intervenant. L'objectif étant qu'elle reçoive tous les services et le soutien nécessaires pour vivre et vieillir, à domicile, dans un environnement sain et sécuritaire.

Les partenaires

Cette initiative est née de la Table de concertation des aînés Pierre-De Saurel « Agir pour mieux vieillir » qui regroupe plus d'une vingtaine d'organisations travaillant à l'amélioration des conditions de vie des aînés de la région. Le projet est porté par le Regroupement pour la santé des aînés Pierre-De Saurel, en collaboration avec le CISSS Montérégie Est, la MRC de Pierre-De Saurel et l'Association des locataires de HLM Sorel-Tracy.

TRAVAIL DE MILIEU
 AUPRÈS DES
 AÎNÉS
de la MRC de Pierre-De Saurel

Vigie
 citoyenne



NOTRE COMMUNAUTÉ



CAFÉ-RENCONTRE DU CONSEIL ÉTUDE DE MARCHÉ

IMPLANTATION D'UNE ÉPICERIE COMMUNAUTAIRE

DATE: 23 FÉVRIER 2020 - HEURE: 10 HEURES

LIEU: PETITE SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE

Voici quelques points, qui seront abordées lors de la rencontre:

- L'emplacement de l'épicerie
- La fréquence, dû à l'emplacement
- Le montant que vous consacrez à votre épicerie
- Les cartes de membres
- Etc.



Ce projet est une initiative du GEST - Groupe d'entraide Sorel-Tracy

NOTRE COMMUNAUTÉ

BAC DE JARDINAGE

Maintenant trois ans que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre à ses citoyens la possibilité de louer gratuitement un bac de jardinage, situé sur le terrain du parc Olivar Gravel. Les formulaires d'inscription seront disponibles à la mi-mars à l'Hôtel de Ville et sur le site Internet de la Ville (www.vsjc.ca). Veuillez prendre note que les citoyens ayant possédés un bac à l'été 2019 seront priorisés. Si vous désirez recevoir plus amples informations, veuillez contacter le bureau administratif de l'Hôtel de Ville, au **450 742-3744**.



FÉLICITATIONS À JANIE COURNOYER

Janie Cournoyer, une ancienne élève de l'école Martel, ayant grandi à Saint-Joseph-de-Sorel, a obtenu l'an dernier son doctorat en science de l'activité physique à l'Université d'Ottawa. Depuis, Janie poursuit sa recherche sur les traumatismes cérébraux dans les sports dans le même laboratoire où elle a complété sa thèse doctorale en plus d'enseigner quelques cours dans le département des sciences de l'activité physique de l'université. Nous lui souhaitons toutes nos félicitations!

HOMMAGE À MME SIMONE BERGERON

Le 10 décembre 2019, Mme Simone Bergeron, citoyenne de Saint-Joseph-de-Sorel, célébrait son 105^e anniversaire de naissance. Pour l'occasion, le Conseil municipal lui a décerné un certificat de Mérite municipal. Le Maire, Vincent Deguisse, lui a remis ce certificat le 17 décembre 2019, lorsque Mme Bergeron s'adonnait à l'une de ses activités de loisirs avec plusieurs amies. Félicitations pour votre vie aussi active et joyeux 105^e anniversaire!



CAFÉ-RENCONTRE AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL

Toujours dans le but de rapprocher les élus de la population, nous sommes aussi très heureux de vous annoncer que le Conseil organisera, pour une deuxième année consécutive, cette rencontre citoyenne qu'est le Café-rencontre. Vous êtes donc invité à venir rencontrer le Maire et les membres du Conseil autour d'un café et de collations pour discuter des divers sujets d'actualités et des sujets traités dans votre toute dernière édition de « L'Information municipale ».

Nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 23 février 2020 à 10h00**, dans la petite salle municipale de l'hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Au plaisir de vous y rencontrer!

Ville Saint-Joseph-de-Sorel
ALERTES MUNICIPALES



Soyez informé
immédiatement
quand ça compte !

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre municipalité.

NOUVEAU
SERVICE
GRATUIT



INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !

ville@vsjs.ca • 450 742-3744

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins

TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



avis
d'ébullition



interruption de
l'eau potable



bris
d'aqueduc



chaleur



eau brouillée



non-consommation
de l'eau



alerte



avis
important

POLITIQUE DE TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel.

Veuillez noter que la présente politique de tarification préférentielle ne s'applique pas sur une inscription à un voyage :

- dans le cadre de la Semaine du loisir en fête de la Ville de Sorel-Tracy
- du camp de jour Plaisirs d'été de la Ville de Sorel-Tracy
- du terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Si applicable, la politique de tarification préférentielle s'établit de la façon suivante :

| | |
|------------------------|---|
| PAYABLE À 100 % | Inscription du 1^{er} ENFANT à l'activité dont le coût est le plus élevé |
| | * Un rabais est applicable sur l'inscription d'un enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu (50 %) ou d'une famille à faible revenu (25 %). |
| PAYABLE À 50 % | Inscription du 2^e ENFANT (en prenant la 2^e activité la plus chère) |
| | * La gratuité est applicable sur l'inscription d'un 2e enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu. Un rabais est applicable sur l'inscription d'un 2e enfant d'une famille à faible revenu (75 %). |
| GRATUIT | Inscription du 3^e ENFANT et plus (toujours en ordre décroissant du coût) |
| | * La gratuité est applicable sur l'inscription des autres enfants d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou à faible revenu. |

PROCÉDURE À SUIVRE POUR BÉNÉFICIER DE LA TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE :

- a) Vous complétez votre inscription à l'activité offerte par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy ou par l'une des Associations accréditées par celle-ci et selon les modalités d'inscription de ces dernières.
- b) Vous soumettez par la suite une demande de remboursement auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en présentant le reçu d'inscription et les autres documents requis.
- c) Après avoir eu la confirmation de l'inscription et/ou du début de l'activité par la Ville de Sorel-Tracy ou par les Associations accréditées, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel émettra, dans un délai raisonnable, un chèque pour le remboursement.
- d) Toute personne qui annule une inscription à une activité après le début de celle-ci et qui reçoit un remboursement complet ou partiel de la Ville de Sorel-Tracy ou de l'une des Associations accréditées devra rembourser la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour le montant de remboursement reçu en trop.

*NOTES : * pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu, le parent-payeur est tenu de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant.*

** Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'une personne à faible revenu, le parent-payeur doit présenter une preuve de revenu originale où figure le revenu familial (ex. : avis de cotisation fédéral ou provincial), ce revenu devant être inférieur à 25 000 \$.*

Exemple d'une famille de 3 enfants :

- 1^{re} vague**
- Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût — 1^{er} enfant
 - Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût — 2^e enfant
 - Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité — 3^e enfant
- 2^e vague :**
- Le même Simon suit un 2^e cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 1^{er} enfant (au sens de l'inscription la plus chère)
 - Le même Jean suit un 2^e cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 2^e enfant (au sens de la 2^e inscription la plus chère).

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | |
|---------------------------------------|---|---|---|---------------------------------------|---------|
| 17 février 2020 ANNULÉ | 18 février 2020 13h30 à 15h30 | 19 février 2020 13h30 à 15h30 | 20 février 2020 14h30 à 16h00 | 21 février 2020 ANNULÉ | FÉVRIER |
| 24 février 2020 ANNULÉ | 25 février 2020 13h30 à 15h30 | 26 février 2020 13h30 à 15h30 | 27 février 2020 13h30 à 15h30 | 28 février 2020 ANNULÉ | |
| 2 mars 2020 13h30 à 15h30 | 3 mars 2020 13h30 à 15h30 | 4 mars 2020 13h30 à 15h30 | 5 mars 2020 13h30 à 15h30 | 6 mars 2020 13h30 à 15h30 | MARS |
| 9 mars 2020 13h30 à 15h30 | 10 mars 2020 13h30 à 15h30 | 11 mars 2020 13h30 à 15h30 | 12 mars 2020 12h30 à 14h30 | 13 mars 2020 ANNULÉ | |
| 16 mars 2020 13h30 à 15h30 | 17 mars 2020 14h30 à 16h00 | 18 mars 2020 13h30 à 15h30 | 19 mars 2020 12h30 à 14h30 | 20 mars 2020 13h30 à 15h30 | |
| 23 mars 2020 13h30 à 15h30 | 24 mars 2020 14h30 à 16h00 | 25 mars 2020 ANNULÉ | 26 mars 2020 12h30 à 14h30 | 27 mars 2020 ANNULÉ | |
| 30 mars 2020 13h30 à 15h30 | 31 mars 2020 14h30 à 16h00 | 1er avril 2020 13h30 à 15h30 | 2 avril 2020 12h30 à 14h30 | 3 avril 2020 14h00 à 16h00 | |
| 6 avril 2020 13h30 à 15h30 | 7 avril 2020 ANNULÉ | 8 avril 2020 ANNULÉ | 9 avril 2020 12h30 à 14h30 | 10 avril 2020 13h30 à 15h30 | AVRIL |
| 13 avril 2020 13h30 à 15h30 | 14 avril 2020 13h30 à 15h30 | 15 avril 2020 13h30 à 15h30 | 16 avril 2020 13h30 à 15h30 | 17 avril 2020 ANNULÉ | |
| 20 avril 2020 13h30 à 15h30 | 21 avril 2020 14h30 à 16h00 | 22 avril 2020 13h30 à 15h30 | 23 avril 2020 12h30 à 14h30 | 24 avril 2020 13h30 à 15h30 | |

* Cet horaire est sujet à changement sans préavis *

ACTIVITÉS ARÉNA AUSSANT

- Tournoi Club Social Rio-Tinto 6 au 10 avril 2020
 Tournoi de hockey féminin 17 au 19 avril 2020

JOURNÉE FAMILIALE HORTICOLE

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel invite tous les citoyens et citoyennes à venir célébrer la « JOURNÉE FAMILIALE HORTICOLE » le **samedi 16 mai 2020**, à l'intérieur du Centre Récréatif Aussant (aréna), entrée du côté du stationnement de la rue Saint-Joseph.



14^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et le Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel présenteront la 14^e édition du Tournoi de Golf vendredi, le **11 septembre 2020** au Club de Golf Sorel-Tracy « Les Dunes ». Surveillez le site Internet de la Ville (www.vjsj.ca) vers la fin du mois de mai, des informations concernant les inscriptions et l'achat de publicité seront disponibles.



KINO GYM-ATOUT

DIFFÉRENTS TYPES
D'ABONNEMENT
DE 1 À 12 MOIS



- Évaluation de la condition physique
- Programme d'entraînement personnalisé



PROGRAMMES JEUNESSE

DÈS LE 18 JANVIER
10 SEMAINES

AMIKINS Cours de développement moteur
• 2 1/2 à 5 ans

CHEERLEADING
RÉCRÉATIF
• 5 à 11 ans

FÊTE D'ENFANTS
• 5 à 12 ans



COURS EN GROUPE

DÈS LE 6 JANVIER
10 SEMAINES

PILATES

• 3 niveaux

MAMANS-BÉBÉS

• Intérieur



GOLF

DÈS LE 22 MARS
7 SEMAINES

• Intérieur et extérieur

PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS



Centre
Sportif

3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

450 743-9127

www.cegepst.qc.ca/centre-sportif



OFFREZ LA SANTÉ EN CADEAU !



JOIGNEZ-NOUS!



ACTIVITÉ GRATUITE | ANIMATION | PRIX DE PARTICIPATION

LES RENDEZ VOUS cardio PIERRE-DE SAUREL

0-100 ANS
OUVERT
À TOUS

ALLEZ HOP,
ON BOUGE!

**TOUS LES DIMANCHES
DE 14 H À 15 H
DU 19 JANVIER AU 15 MARS**

Venez **BOUGER**
dans un parc différent
chaque semaine!



CÉGEP
SOREL TRACY
Centre sportif

MRC
Pierre-De Saurel

| | | |
|--|----------------------------|--|
| YAMASKA • 100, rue Guilbault | 19 janvier | Parcours cardio avec des zones de stations musculaires par KinéCible |
| SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU 635, rue Lambert | 26 janvier | Entraînement surprise (nouveauté!) avec Énergie Cardio |
| SAINTE-ANNE-DE-SOREL 748, chemin du Chenal-du-Moine | 2 février | Course à relais |
| SOREL-TRACY • Carré Royal | 9 février | Cardio-F.i.t. et Plein Air Zen par Caroline Vallée (Cardio Plein air) |
| SAINT-DAVID 11, rue de la Rivière-David | 16 février | Cardio flocons par Céline Gariépy |
| SAINT-OURS 96, rue Curé-Beauregard | 23 février | Zumba par Émilie Labossière |
| SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL 347, montée Sainte-Victoire | 1^{er} mars | Cardio Yoga sur neige avec Céline Gariépy |
| SAINT-JOSEPH-DE-SOREL 1055, rue Saint-Pierre | 8 mars | Sports sur neige (soccer, raquette et parcours développement moteur 0-5 ans) avec l'équipe du Cégep de Sorel-Tracy |
| SAINT-ROBERT • 363, rue Principale | 15 mars | Pound Rockout workout par Musiforme |

Pour s'informer ou connaître la programmation : mrcpierredesaurel.com/cardio | 450 743-2703

VITALITÉ INTELLECTUELLE



Jour : Mardi **Durée :** du 21 janvier au 14 avril 2020
Lieu : Salle municipale # 2 **Heure :** de 9h00 à 11h00
Coût : Gratuit

MOBILITÉ POSTURALE



Jour : Mardi **Durée :** du 21 janvier au 26 mai 2020
Lieu : Salle municipale # 2 **Heure :** de 14h00 à 15h00
Coût : Gratuit



YOGA STRETCHING

Jour : Jeudi **Durée :** du 9 janvier au 28 mai 2020
Lieu : Salle municipale # 1 **Heure :** de 15h15 à 16h15
Coût : Gratuit



GYMNASTIQUE DOUCE

Jour : Vendredi **Durée :** du 10 janvier au 15 mai 2020
Lieu : Salle municipale # 1 **Heure :** de 9h00 à 10h00
Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Jo-Annye Plante, personne-ressource au **450 743-1285**.

N.B. À l'inscription, vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance de l'état civil.



Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen, toujours valide, vous sera demandée.

La carte accès Sorel-Tracy est maintenant disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-De Saurel. Vous pouvez vous la procurer gratuitement à la Bibliothèque Marie-Didace, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy) et à la Bibliothèque «Le Survenant», située au 145, rue George (secteur Sorel).

CARTE D'ACCÈS LOISIR

CLUB DE SCRABBLE



Venez vous joindre au Club de scrabble affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit : Salle municipale # 1

Jour : Tous les mardis **Arrivée :** 18h45

Pour plus d'information, veuillez contacter Madame Monique Cool, au 450 743-8197.

BINGO RÉCRÉATIF



Tous les mercredis après-midi, il y a un bingo récréatif organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

Jour : Tous les mercredis **Arrivée :** 13h00

Endroit : Salle municipale # 1

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph. Nous vous attendons en grand nombre !

TEMPS LIBRE SOREL-TRACY



Vous retrouverez sur le site Internet de la Ville (www.vsjc.ca) le bulletin publicitaire «Temps Libre» du Service des loisirs, «Sports, culture et vie communautaire» de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez obligatoirement posséder votre carte Accès-Loisir valide et visiter le site :

<https://inscription.ville.sorel-tracy.qc.ca>

Pour plus d'information, communiquez au :

450 780-5600, poste 4400

Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence • Une preuve d'identité

La carte d'accès est valide pour une période de deux (2) ans et elle est renouvelable au mois de naissance du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à partir d'un (1) an, qui désirent s'inscrire à une activité devront avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des loisirs de Sorel-Tracy, au **450 780-5600, poste 4400**.

RÈGLEMENTS

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT #RM-2017 (CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

SALUBRITÉ

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou d'un autre bâtiment doit tenir cette même maison ou bâtiment, ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libre de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque. Il s'agit des mêmes conditions pour tout propriétaire possédant un terrain vacant.

Il constitue une nuisance publique de laisser sur un terrain ou à l'extérieur d'un immeuble :

- Un véhicule routier non immatriculé pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, tout objet hors d'état de fonctionnement ou qui ne peut plus servir à l'usage auquel il est destiné ;
- Des papiers, des cartons, des bouteilles vides, des éclats de verre, des pneus, des contenants inutilisés, de la ferraille, des pièces de véhicules ou de machinerie ;
- Du bois (à l'exclusion du bois de chauffage), de la pierre, du métal, de la brique, de la terre, du sable, du gravier ou autre matériau granulaire ou de construction, sauf lors de travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours de réalisation, et ce, pour la durée des travaux ;
- Des débris de construction tels que des planches, des tuyaux, du matériel électrique, des briques, des pierres, des clous, de l'acier, des bardeaux d'asphalte, du vinyle et autres matériaux similaires, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Une ou des matières fécales, un ou des déchets organiques en décomposition, dangereux, polluants ou contaminants, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Un amoncellement de branches ou d'arbres sauf en bordure du chemin public en période de ramassage de branches et d'arbres. (**Pour les dates des collectes, voir à la page 14**) ;
- Des eaux stagnantes, un ou des animaux morts, de l'herbe à poux ou de l'herbe à puce, de la berce du Caucase, etc. ;

Il est aussi interdit de laisser les matières résiduelles autrement que dans un contenant permis et prévu à cet effet ou des matières nauséabondes ou nuisibles. (**Pour les dates des collectes, voir à la page 14**).

NEIGE

Il constitue une nuisance le fait de pousser, jeter, souffler, déposer, amonceler ou autrement déplacer la neige, de la glace ou toute autre matière, peu importe sa provenance, dans un chemin, une rue, une ruelle ou autre voie publique ou dans leur emprise, dans les cours d'eau municipaux, sur les passages piétonniers,

trottoirs, dans un parc ou stationnement à l'usage du public, tout autre endroit public, etc.

STATIONNEMENT

Lors de la période hivernale, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule routier sur le chemin public entre 1h00 et 6h00 du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

BRUIT

Il constitue une nuisance de faire du bruit ou de faire usage de toute chose faisant du bruit d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage.

FEU À CIEL OUVERT

Il est possible de faire des feux à ciel ouvert aux conditions suivantes : allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet, le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle. Il faut le placer à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment et de 2 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

HERBE, BROUSSAILLES, ETC.

Il constitue une nuisance de laisser croître de l'herbe, des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes.

• PERMIS

RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Vous devez vous procurer un permis lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre propriété ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, etc., en communiquant à l'Hôtel de Ville au 450 742-3744 pour y faire préparer ledit certificat, au moins une semaine, avant la date prévue des travaux.

INSTALLATION D'UNE PISCINE

Un permis gratuit est obligatoire pour installer une piscine creusée et/ou hors terre.

ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation au coût de 10,00 \$.

Veuillez noter que les règlements complets sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'administration, au 450 742-3744.

RÈGLEMENTS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT MUNICIPAL 251 CONCERNANT LA GARDE DES CHATS, CHIENS ET AUTRES ANIMAUX

Constitue une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHIENS



- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques.
- Le défaut d'obtenir une licence ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

CHATS



- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques ;
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances ;
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX



- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
 - Un ou plusieurs coqs ;
 - Un ou plusieurs pigeons ;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane ;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

QUICONQUE CONTREVIENT À QUELQUE DISPOSITION DU PRÉSENT RÈGLEMENT COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE DES AMENDES PRÉVUES AUDIT RÈGLEMENT.



Le Centre animalier Pierre-De Saurel est ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le Centre animalier.

1681, route Marie-Victorin, local 109, Sorel-Tracy (QC) J3R 3R4
centreanimalier.pierredesaurel@gmail.com



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



BRIS DE BAC ROULANT



Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel, par téléphone au **450 743-2703** ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com.

Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Pour toute autre plaine, question ou commentaire concernant les différentes collectes, veuillez contacter la MRC de Pierre-De Saurel.

ACHAT DE BAC ROULANT



Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant (240 ou 360 litres) actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous les procurer auprès d'une quincaillerie locale ou auprès de la compagnie EBI Environnement Inc. au 1 800 781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les 3 bacs roulants (bleu, noir et brun) sont obligatoires.

Pour l'obtention d'un bac à compost (bac brun), veuillez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel.

COLLECTE DE RÉSIDUS VERTS



Les collectes de résidus verts s'effectueront dans les semaines du 10 mai, du 25 octobre et du 15 novembre 2020, soit le jeudi.

COLLECTE DE BRANCHES



Les collectes de branches s'effectueront dans les semaines du 14 juin et du 18 octobre 2020, soit le jeudi.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables s'effectuent le jeudi au deux semaines, en alternance, toute l'année.

La collecte des matières organiques s'effectue aussi le jeudi, à toutes les semaines, durant la période du 2 avril au 26 novembre 2020 et une fois par mois de décembre de la présente année au mois d'avril de l'année suivante.



ENTREPOSAGE DES BACS

Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de la circulation à l'aide d'un écran visuel.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

ÉCOCENTRE RÉGIONAL PIERRE-DE SAUREL

Le site est situé au 3145, rue Joseph-Simard. Pour la période du 2 décembre 2019 au 31 mars 2020, il sera ouvert au public les jeudis, vendredis et samedis de 9h00 à 16h00. Les entrepreneurs ne sont pas acceptés, mais le service est offert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel, sans frais.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition, les matières recyclables, les résidus verts (feuilles, branches et résidus de jardin), les meubles et appareils électroménagers, les appareils électriques, les appareils électroniques, les pneus, résidus domestiques dangereux (RDD) de type résidentiel : peinture, chlore, huiles, acides, bases de peinture, diluants, piles, batteries, bonbonnes de propane, etc.

MATIÈRES REFUSÉES :

Les pièces d'auto (sauf les pneus et les batteries), les matières putrescibles (les jeter dans le bac brun), la terre contaminée, le Bisphénols polychlorés (BPC), les armes, explosifs et feux d'artifice.

Les déchets et les matériaux de construction ne sont pas acceptés au Recylo-Centre, situé au 165, avenue de l'Hôtel-Dieu.

COLLECTES DES ENCOMBRANTS : AUCUNE COLLECTE EN MARS • 9 AVRIL • 7 MAI 2020



MATIÈRES ACCEPTÉES :

Les meubles de toutes sortes (divan, table, chaise, etc.), les électroménagers (à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation), les téléviseurs, les déshumidificateurs, les appareils électriques et électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.), les toiles de piscine enroulées et attachées, les matelas, les baignoires, les lavabos, les éviers et toilettes, les réservoirs à eau chaude, les barbecues au gaz propane (sans la bonbonne), les bicyclettes, les tapis enroulés (une longueur de 1,5 m et un diamètre inférieur à 35 cm), les sacs de déchets ((maximum 10), attachés, d'un poids n'excédant pas 20 livres, et disposés à côté du bac noir), les plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus).

MATIÈRES NON-ADMISSIBLES :

Les matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres), les pièces d'autos (y compris les pneus).

DISPOSITION DES MATIÈRES :

Sur le sol de la propriété devant la façade portant le n° civique à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci.

MATIÈRES SUR DES REMORQUES :

Afin d'éviter tout incident et confusion (risque de ramasser des matières dont les propriétaires n'ont pas l'intention de s'en départir), les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

IMPORTANT : Afin d'éviter qu'un contenant dont le propriétaire ne souhaite pas se départir soit ramassé avec les matières mises à l'intérieur, mettez les matières dans des sacs ou dans des boîtes dont le poids ne doit pas dépasser 10 kg ou 22 lb.

LE BON POSITIONNEMENT DES BACS



Les bacs et les matières destinées à la collecte (encombrants, branches, sacs de feuilles) doivent être placés à la limite de la propriété sans empiéter sur les voies publiques que ce soit le trottoir ou la chaussée. Un mauvais positionnement des bacs gêne la circulation un danger pour les usagers.

Le bon positionnement des bacs permet :

- Aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de circuler de façon sécuritaire ;
- Aux piétons et aux personnes se promenant avec une poussette de marcher en toute sécurité ;
- Aux diverses machineries de procéder au nettoyage ou au déneigement adéquat des rues.

Il est important que le couvercle des bacs soit fermé. Ne pas placer les roues et la poignée du bac vers la rue. Ne rien déposer sur les bacs et ne pas les surcharger. En cas d'insuffisance d'espace dans votre bac bleu, les sacs de plastique transparents contenant des matières recyclables sont acceptés, lorsque déposés à côté de celui-ci.

BAC NOIR SUPPLÉMENTAIRE



Les propriétaires désirant bénéficier, ou bénéficiant de la collecte de plus d'un bac, doivent s'acquitter, auprès de leur municipalité, d'une taxe au montant de 60 \$ par bac supplémentaire. Une étiquette autocollante leur sera remise ; celle-ci devra être collée sur le bac excédentaire à compter du 1^{er} janvier, et sera valide pour l'année en cours uniquement. Afin de favoriser la récupération et le recyclage, il est à noter que le nombre de bacs bleus permis est, quant à lui, illimité et sans frais.

Veuillez noter que les étiquettes achetées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020 coûteront 60 \$ et celles achetées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2020 coûteront 35 \$

ATTENTION ! Vous avez droit à un bac à déchets par taxe d'ordures que vous payez par unité d'habitation. Par exemple, si vous payez deux taxes d'ordures, vous avez droit à deux bacs à déchets sans devoir payer les frais supplémentaires de 60 \$.

Les étiquettes 2020 pour les bacs roulants à déchets supplémentaires sont disponibles à l'Hôtel de Ville.

HÔTEL DE VILLE

700, rue Montcalm | Saint-Joseph-de-Sorel
Québec | J3R 1C9

T. 450 742-3744 | F. 450 742-1315

www.vsjs.ca | ville@vsjs.ca

 @villesaintjosephdesorel

IMPORTANT

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 16 mars, 20 avril, 19 mai 2020

Heure : 19h00 début de la séance ordinaire

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la municipalité seront fermés :

Le vendredi 10 avril 2020 et les lundis

13 avril et 18 mai 2020

Bienvenue chez nous

Une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30, soit le : 25 février, 24 mars, 28 avril et 26 mai 2020.

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 1h00 et 6h00 du matin, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place publique.

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec — appel de service 450 310-4141

Travaux publics (urgence) 911

(bris d'aqueduc, égout, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

BUREAU ADMINISTRATIF

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au jeudi :
8h30 à 16h30

Vendredi :
8h30 à 13h00

Nous sommes désormais ouverts
sur l'heure du dîner.

TRAVAUX PUBLICS

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi :
8h00 à 12h00 | 13h00 à 17h00

HORAIRE D'ÉTÉ*

Lundi au jeudi :
7h00 à 12h00 | 13h00 à 17h00

Vendredi :
8h00 à 12h00

*Horaire d'été : du 1^{er} lundi de mai
à l'Action de grâce.

COMPTES DE TAXES | DATES DE PAIEMENT

Deuxième versement : 13 mai 2020

Troisième versement : 17 août 2020

LAMPADAIRE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant à l'Hôtel de Ville ou en remplissant le formulaire sur le site Internet de la Ville. Veuillez prendre note qu'un délai est à prévoir pour que les travaux soient effectués.

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville **du 15 octobre** d'une année **au 15 avril** de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel 450 743-2703

www.mrcpierredesaurel.com | mrc@pierredesaurel.com

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

Garage municipal, voirie 450 743-4572

Aréna (loisirs) 450 743-3205

Piscine 450 742-1602

Local des 3 âges 450 743-5431

Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel 450 743-7087

Centre animalier Pierre-De Saurel 450 746-7272



VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Tirage : 1 000 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée

Comité : Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Vincent Deguise

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada

ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.